

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

Approuvée le 13 mai 2006

Révisée le 21~~8~~ mai février 2021~~5~~Prochaine révision en 202~~8~~4-202~~9~~5

Page 1 de 4

CONTEXTE PRÉAMBULE

Le 26 octobre 2004, le ministère de l'Éducation de l'Ontario ~~lançait~~ publié la *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française* (PAL). La PAL définit le mandat de l'éducation de langue française en Ontario, les objectifs stratégiques ainsi que les principaux axes d'intervention pour atteindre ces objectifs, pour promouvoir la langue et la culture françaises et pour améliorer le rendement des élèves des écoles de langue française. Cette Politique vise à aider les élèves francophones de l'Ontario à préserver leur culture, à améliorer leur rendement scolaire et à renforcer leur fierté. Par ailleurs, elle a pour but de garder un plus grand nombre d'élèves dans les écoles de langue française.

La principale raison d'être de la politique d'aménagement linguistique est de contribuer, par des interventions ciblées et planifiées, au développement durable des communautés scolaires de langue française en Ontario et à la pérennité de la langue française. La PAL a comme objectif de favoriser un rapport positif à la langue française et à la culture francophone chez les élèves qui fréquentent une école de langue française tout en soutenant leur apprentissage et leur bien-être. À cette fin, elle préconise une approche flexible et ouverte sur la diversité linguistique et culturelle qui caractérise l'effectif scolaire dans les écoles de langue française de l'Ontario.

Voici les trois résultats escomptés de la PAL au niveau provincial :

1. Élèves : Capacité accrue à acquérir les compétences en communication orale afin de maximiser l'apprentissage et la construction identitaire.
2. Personnel scolaire : Capacité accrue à œuvrer en milieu minoritaire afin d'appuyer les apprentissages scolaires et le développement identitaire de chaque élève.
3. Conseil scolaire : Capacité accrue à maintenir et augmenter l'effectif scolaire afin de contribuer à la vitalité des écoles de langue française et aux communautés francophones.

DÉFINITION

~~Aménagement linguistique~~ : ~~est la mise en œuvre, par les institutions éducatives, d'interventions planifiées et systémiques visant à assurer la protection, la valorisation et la transmission de la langue et de la culture françaises en milieu minoritaire.~~

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Le Conseil scolaire Viamonde reconnaît l'importance de la *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française* et s'engage à contribuer à l'atteinte des résultats escomptés par celle-ci tels que présentés ci-dessus.

ÉCOLES — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

Page 2 de 4

Ces résultats s'inscrivent harmonieusement dans la mission et la vision du Conseil, ainsi qu'à la Promesse Viamonde, qui stipule de façon explicite l'objectif selon lequel l'élève du Conseil scolaire Viamonde affirme avec fierté et engagement son identité francophone.

Mission : Viamonde, chef de file en éducation, se dédie à offrir des écoles novatrices à taille humaine où les élèves sont des citoyennes et citoyens du monde.

Vision : Engagé vers l'excellence en éducation, Viamonde est reconnu comme un allié indispensable à la réussite et au bien-être collectifs.

La *Politique d'aménagement linguistique* énonce les cinq visées stratégiques suivantes, auxquelles le Conseil souscrit, et cinq axes d'intervention qui assurent une planification ciblée des activités à entreprendre et des produits livrables dans le but d'atteindre les résultats qu'il s'est fixés annuellement. Les plans d'action qui découleront de la mise en œuvre devront donc être en cohérence avec ces visées et ces axes.

Les visées stratégiques de la *Politique d'aménagement linguistique* consistent à :

- Offrir dans les écoles de langue française un enseignement de qualité adapté au milieu minoritaire.
- Former des jeunes francophones responsables, compétents et forts de leurs identités linguistiques et culturelles.
- Augmenter les capacités de la communauté d'apprentissage (c'est-à-dire le personnel scolaire, les parents et les élèves) à soutenir le développement linguistique et culturel de la communauté dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.
- Élargir et animer l'espace francophone en établissant des partenariats solides entre l'école, la famille et la communauté locale et élargie.
- Accroître la vitalité des institutions éducatives ontariennes en favorisant, entre autres, le recrutement et la rétention des élèves des écoles de langue française et contribuer ainsi au développement durable des communautés francophones.

De plus, le Conseil souscrit aux les cinq axes d'intervention de la *Politique d'aménagement linguistique* :

- L'axe de l'apprentissage.
- L'axe de la construction identitaire.
- L'axe du leadership participatif.
- L'axe de l'engagement parental et communautaire.
- L'axe de la vitalité institutionnelle.

Le Conseil scolaire Viamonde entrevoit l'identité francophone comme le produit d'une démarche continue et dynamique par laquelle l'élève développe un rapport positif à la langue française et aux cultures francophones. Cette identité existe en juxtaposition aux autres facettes identitaires qui constituent chaque personne.

Il est dans l'esprit de cette politique que l'apprentissage tout au long de la vie, la construction identitaire et le développement des capacités sont des processus continus qui interpellent toutes les personnes qui de près ou de loin œuvrent au sein du Conseil.

ÉCOLES — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

Page 3 de 4

DÉFINITION

Aménagement linguistique : la mise en œuvre, par les institutions éducatives, d'interventions planifiées et systémiques visant à assurer la protection, la valorisation et la transmission de la langue et de la culture françaises en milieu minoritaire.

MODALITÉS**1. Engagement du Conseil**

Le Conseil s'engage à poursuivre le développement de sa culture d'amélioration dans l'atteinte des résultats provinciaux visés et collaborera pleinement tant au niveau provincial que dans toutes les communautés desservies par ses écoles sur le territoire du Centre-Sud-Ouest pour le développement durable de la communauté francophone.

Le Conseil et ses écoles s'engagent donc à :

- ~~Faciliter, dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie, la réussite scolaire de chaque élève par la mise en place de programmes et de services pertinents et de qualité qui reflètent la diversité linguistique et culturelle des communautés francophones ; spécificité de la communauté francophone et qui tiennent compte des effets du contexte anglophone sur l'apprentissage des matières et des disciplines scolaires.~~
- ~~_____~~
- ~~_____~~
- ~~Soutenir la démarche identitaire francophone des élèves et du personnel scolaire par la mise en place de conditions favorables à la prise de conscience linguistique et culturelle, de même que par la création d'un espace francophone qui tient compte du dynamisme et respecte le pluralisme des communautés de langue française en Ontario.~~
- ~~Favoriser la construction de l'identité et l'expression de la fierté d'être francophone par la mise en place de conditions favorables à la création d'un espace francophone qui tient compte du dynamisme et respecte le pluralisme de la communauté de langue française de l'Ontario.~~
- Développer les capacités du personnel scolaire, ~~et~~ des familles ~~et des élèves~~ à soutenir la démarche identitaire francophone des élèves et favoriser le développement d'un rapport positif à la langue française et aux cultures francophones linguistique et culturel de la communauté dans en s'inscrivant dans une vision qui favorise l'apprentissage tout au long de la vie.
- ~~Accroître les liens~~ Travailler en collaboration avec les partenaires ~~et les appuyer dans leur capacité à en~~ développer les programmes, les ressources et les services nécessaires.
- ~~Accroître~~ Assurer la vitalité du Conseil et de ses écoles par un leadership éducationnel qui met l'accent sur les capacités à induire des changements stratégiques contribuant à la ~~_____~~ pérennité de ~~ces~~ institutions francophones et au développement durable des communautés ~~_____~~ francophones.

RÉFÉRENCES

ÉCOLES — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2004). -L'aménagement linguistique en un clin d'œil. Gouvernement de l'Ontario. -

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2004). -Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française. Gouvernement de l'Ontario. -
Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française
Octobre 2004
L'Aménagement linguistique en un clin d'œil — Charte.